

## Compte rendu de la réunion « Aménagement de l'espace public », 14 septembre 2017

Sous la co-présidence de Mme Flora KALOUSTIAN et de Mme Hélène HAUTVAL

Les dates arrêtées pour les prochaines réunions sont les jeudis 9 novembre et 7 décembre qui donneront lieu à des marches exploratoires sur la place du Panthéon et sur la place de la République. La réunion du jeudi 11 janvier permettra d'établir une synthèse des préconisations qui auront été faites et de mettre en forme un projet pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité lors du réaménagement à venir de la place du Panthéon. Ces conclusions seront ensuite transmises aux services de la Ville.

Cette commission « Aménagement de l'espace public » a la volonté de rendre l'arrondissement accessible et accueillant pour tous. En ce sens, la problématique de l'accessibilité se pose non seulement pour les rues, mais aussi pour les transports et les bâtiments. Comment faire pour améliorer l'accessibilité dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, en tenant compte des contraintes que posent ce quartier historique et tout en relief ?

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la Mairie. En toute logique, si l'intérieur de la mairie est rendu accessible, il convient de se poser la question de l'accessibilité au bâtiment et donc à la place du Panthéon.

Les marches exploratoires doivent permettre aux membres de la commission et aux représentants d'associations, grâce à la participation de personnes en situation de handicap, de cerner plus précisément les problèmes d'accessibilité propres à la place du Panthéon. La seconde marche exploratoire, sur la place de la République, permettrait de prendre la mesure de la portée des récents réaménagements et éventuellement de relever ce qui peut être appliqué à la place du Panthéon.

### Questions des participants :

- *Jusqu'où la commission peut-elle agir ? La commission dispose-t-elle d'un budget ?* La commission ne dispose pas de budget propre, d'où l'intérêt de pouvoir monter un projet afin de le soumettre au vote du budget participatif. Il s'agirait de présenter un projet unique décliné en plusieurs points, afin d'augmenter les chances de réalisation, au moins partielle. Cela suppose d'aller à l'essentiel, en fixant un axe, un lieu, ici la place du Panthéon. Le budget participatif étant un budget d'investissement, et non de fonctionnement, il permettrait par exemple l'achat de matériel, comme des bancs ou la réalisation de travaux pérennes.
- *Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour l'accessibilité dans le 5<sup>e</sup> ?* Un travail d'élargissement des trottoirs a été réalisé, et la problématique de l'accessibilité a notamment été prise en compte dans les travaux d'aménagement de la place de la Contrescarpe.
- *Sur la question des transports, des espaces vers et de l'accessibilité dans le 5<sup>e</sup>.* Des travaux d'aménagement sont actuellement en cours à la station Luxembourg. La RATP se concentre beaucoup sur l'accessibilité des bus, car rendre le métro accessible est beaucoup plus compliqué. Des quais bus ont par exemple été réalisés rue Monge et rue Buffon afin de faciliter la montée et la descente des passagers. Des travaux ont également été réalisés dans différents squares de l'arrondissement afin de les rendre accessibles, c'est le cas par exemple du square Robert Montagne, près de la Grande Mosquée, mais

aussi du square Viviani et du square Paul Langevin. Le jardin de Cluny n'est pas encore terminé, et les travaux du square Capitant seront entrepris lorsque les travaux de l'aire de jeux seront réalisés. Ces travaux impliquent entre autres la pose de main-courantes et de bandes podotactiles.

- *Sur le projet de la ville de Paris pour la place du Panthéon.* Un certain flou règne sur le projet d'aménagement de la place du Panthéon. Il est donc nécessaire de prendre contact avec les groupes d'experts travaillant sur ce projet, afin d'évoquer avec eux la problématique de l'accessibilité à laquelle ils n'ont peut-être pas pensé. Il faut envisager la place du point de vue du cheminement, d'autant plus que la place du Panthéon, grâce à la mise en accessibilité du RER Luxembourg entre dans un réseau qui doit être accessible à tous.
- *Comment accéder à la place du panthéon, et à la mairie ?* La question de la mise en place d'une navette électrique comme il en existe dans d'autres arrondissements est soulevée. Une telle navette pourrait profiter à tous, tant aux personnes en situation de handicap qu'aux étudiants qui peuvent avoir cours dans différents lieux de l'arrondissement. Cependant, il n'est pas sûr que ce type de navette soit un succès dans les autres arrondissements, aussi cette idée est-elle à réexaminer.